
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 juin 2020 à 13 h 30
en visioconférence et diffusée en différé**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement par intérim
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social par intérim
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance extraordinaire ouverte à 13 h 30.

CA20 14 0165

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 13 h 45, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». De nombreux citoyens ont adressé des questions par courriel entre le mardi 16 juin à midi et le mercredi 17 juin à 16 h 30. Les questions portaient notamment sur les sujets suivants : le premier projet de Règlement 01-283-108, la crise du logement, les pistes cyclables, la difficulté reliée au stationnement dans certaines rues, les mesures d'apaisement de la circulation, la crise de la COVID-19 et ses impacts, le racisme systémique, la plantation d'arbres, la réouverture des organismes communautaires, la vente de la Plaza Hutchison et la gentrification.

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 15 h 10.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 15 h 10, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA20 14 0166

Accorder une contribution financière totalisant 139 075 \$, à 8 organismes désignés à la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme « Animation estivale - Volets camp de jour et projet parc » et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 139 075 \$ à 8 organismes de l'arrondissement, dans le cadre du programme « Animation estivale - Volets camps de jour et projet parc », comme suit :

Organisme	Projet et période	Montant
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.	volet camp de jour et volet parc 25 juin au 14 août 2020	17 062 \$
Centre Lasallien Saint-Michel	volet camp de jour 25 juin au 14 août 2020	7 503 \$
Créations Etc.	volet camp de jour 29 juin au 14 août 2020	6 360 \$
Corporation d'éducation jeunesse	volet parc 29 juin au 14 août 2020	5 300 \$
Espace Multisoleil	volet camp de jour 29 juin au 21 août 2020	60 355 \$
La Grande Porte	volet parc 22 juin au 14 août 2020	5 300 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	volet camp de jour 29 juin au 21 août 2020	14 817 \$
Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO)	volet camp de jour et volet parc 24 juin au 14 août 2020	22 378 \$

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207644011

CA20 14 0167

Autoriser une dépense additionnelle de 330 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Michel dans le cadre du contrat octroyé le 18 septembre 2018 par le conseil municipal (CM18 1143) à Construction Gamarco inc.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 330 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Michel dans le cadre du contrat octroyé le 18 septembre 2018 par le conseil municipal (CM18 1143) à Construction Gamarco inc.;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1204322007

CA20 14 0168

Adopter le Règlement RCA19-14009-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA19-14009-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2020) » a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA19-14009-2 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA19-14009-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2020) » afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1201803002

CA20 14 0169

Adopter le Règlement RCA14-14001-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse » afin d'ajuster les normes d'aménagement, d'ajouter la notion de placotoir et de permettre la modification des normes d'aménagement par ordonnance.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA14-14001-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA14-14001-3 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA14-14001-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse » afin d'ajuster les normes d'aménagement, d'ajouter la notion de placottoir et de permettre la modification des normes d'aménagement par ordonnance.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1206495002

CA20 14 0170

Autoriser, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la tenue de consultations écrites d'une durée de 15 jours en remplacement d'une séance publique dans le cadre des demandes de démolition des immeubles portant les adresses civiques 7473, avenue Champagneur et 7372, rue Berri, suspendues depuis mars 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la tenue de consultations écrites d'une durée de 15 jours pour faire connaître son opposition à la démolition (art. 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1) en remplacement d'une séance publique du comité d'étude des demandes de démolition, suspendues depuis mars 2020, pour les immeubles suivants, et ce, afin d'éviter le déplacement et le rassemblement de citoyens :

- 7473, avenue Champagneur;
- 7372, rue Berri.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1208053008

CA20 14 0171

Poursuivre la procédure d'adoption des projets de règlements 01-283-107-01, 01-283-107-02, 01-283-107-03, 01-283-107-04 et 01-283-107-05 faisant l'objet du présent sommaire addenda conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » visant à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements a été donné le 19 décembre 2019, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que des assemblées publiques de consultation se sont tenues les 30 janvier, 6, 13 et 17 février 2020, dûment convoquées par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel avis de motion du Règlement 01-283-107, afin de continuer les effets juridiques sur le territoire de l'arrondissement, a été donné le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au premier projet de règlement afin de corriger des erreurs administratives et des incohérences dans les cartes et les grilles des usages et des normes, notamment des corrections de numéros de zones pour concorder avec la carte de zonage, l'ajout d'informations manquantes et des modifications de certaines normes qui n'étaient pas cohérentes entre elles dans une même grille de zonage;

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des assemblées de consultation ont été reçus et le second projet de règlement numéro 01-283-107 adopté, avec modifications, par le conseil d'arrondissement à sa séance du 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 10 mars 2020;

ATTENDU que des demandes valides de participation référendaire provenant des zones 0142, 0172, 0178, 0192 et 0220 ont été reçues conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure référendaire est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que, conformément à cet arrêté ministériel, la procédure doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens, dont les suivantes :

1° la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre;

2° un scrutin référendaire doit se dérouler selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3), et ce, pour toutes les personnes habiles à voter et sans formalités préalables;

3° le jour du scrutin est fixé aux seules fins de l'application des délais concernant le déroulement du référendum et la période pour l'exercice du vote par correspondance se termine à 16 h 30 le septième jour suivant le jour du scrutin;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de poursuivre la procédure d'adoption des projets de règlements 01-283-107-01, 01-283-107-02, 01-283-107-03, 01-283-107-04 et 01-283-107-05 faisant l'objet du présent sommaire addenda conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1191010016

CA20 14 0172

Autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 30 jours visant le projet de règlement 01-283-108 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels » en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du Règlement 01-283-108 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels » a été donné le 4 mai 2020 et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 30 jours visant le projet de règlement 01-283-108 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels », annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1206996006

CA20 14 0173

Prolonger la nomination de madame Nathalie Vaillancourt à titre de directrice d'arrondissement intérimaire jusqu'au 30 octobre 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la nomination de madame Nathalie Vaillancourt à titre de directrice d'arrondissement intérimaire jusqu'au 30 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1201309009

CA20 14 0174

Prolonger la nomination de madame Elsa Marsot à titre de directrice intérimaire à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social jusqu'au 30 octobre 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la nomination de madame Elsa Marsot, à titre de directrice intérimaire à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social jusqu'au 30 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1201309010

CA20 14 0175

Approuver la nomination de madame Annette Dupré à titre de directrice des Services administratifs et du greffe à compter du 20 juin 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver la nomination de madame Annette Dupré à titre de directrice des Services administratifs et du greffe à compter du 20 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1201309007

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 25.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2020.